

SERBIE

Faits marquants

Serbie

- Sept cent soixante quatorze réfugiés et déplacés internes vivant dans des centres collectifs ont déménagé dans leurs propres habitations, permettant ainsi la fermeture de 12 centres d'hébergement collectif.
- En Serbie, 275 personnes ont demandé l'asile, soit cinq fois plus qu'en 2008. Le HCR a organisé une formation pour la police frontalière et les représentants de la loi.
- Quelque 5 500 réfugiés ont reçu une assistance juridique gratuite et des conseils en vue de faciliter leur intégration locale. Environ 735 réfugiés ont été assistés en vue d'obtenir des documents nécessaires à la naturalisation ou à l'accès aux droits sociaux en Serbie.
- Le HCR a mené des campagnes de sensibilisation visant à réduire et à prévenir l'apatridie, en particulier parmi les groupes roms. Mille sept cent documents d'état civil ont été obtenus pour plus de 1 000 personnes risquant l'apatridie.
- Le HCR a adopté une nouvelle stratégie visant à donner une nouvelle impulsion aux rapatriements librement consentis au Kosovo. En 2009, l'Organisation a assisté 220 personnes en vue de leur retour au Kosovo.

Kosovo

- Le HCR a continué à développer la capacité des autorités compétentes et des entités de la société civile s'occupant activement de réintégration et de rapatriement. L'Organisation a créé et apporté son appui à l'Unité de soutien et de coordination du rapatriement au Kosovo, qui travaille à renforcer la coordination entre les structures centrales et locales responsables des questions de rapatriement.
- La nouvelle stratégie de rapatriement du HCR au Kosovo le nouveau colis d'assistance ont conduit à une augmentation des retours de 70 pour cent par rapport à 2008. Les efforts de l'Organisation en vue d'organiser les retours ont apporté des perspectives de solutions durables à quelque 1 150 rapatriés au Kosovo, ainsi qu'une base solide pour leur réintégration durable.
- Le HCR a soutenu les autorités dans la rédaction de la loi sur l'asile. L'Organisation a également renforcé ses activités visant à prévenir l'apatridie. Près de 2 400 membres des communautés rom, ashkali et égyptienne (RAE) ont été assistés dans l'enregistrement de leur état civil.



- Le HCR a renforcé son soutien au rapatriement des minorités déplacées. Plus de 600 déplacés de retour ont reçu des articles de secours et colis de vivres, quelque 60 familles ont bénéficié de travaux de réparations et de reconstruction de logements, et 36 projets de développement communautaires ont été mis en oeuvre.

Environnement opérationnel

Serbie

En 2009, la Serbie a résolument mis le cap au niveau politique et économique sur l'intégration européenne. Reflétant les progrès du pays, les États membres de l'Union européenne au sein de l'espace Schengen ont aboli l'obligation de visas pour les citoyens serbes à partir de décembre 2009. La Serbie a également fait de grands efforts en vue d'améliorer ses relations avec ses voisins, ouvrant de nouvelles perspectives pour résoudre des questions de déplacement en suspens dans l'ensemble de la sous-région.

Le Gouvernement et le HCR ont accordé la priorité à la recherche de solutions pour les personnes les plus vulnérables vivant dans des centres d'hébergement collectif, et ont souligné la nécessité d'améliorer la situation du retour des personnes déplacées au Kosovo. Bien qu'une stratégie relative aux solutions globales pour les déplacés internes du Kosovo n'ait pas pu être mise sur pied, le Gouvernement a investi dans des projets d'assistance ciblant les groupes déplacés les plus vulnérables.

Kosovo

Des progrès ont été effectués en vue d'un renforcement de la stabilité et de la sécurité, bien que des incidents sporadiques impliquant des minorités ethniques aient été encore signalés, en particulier dans le nord du Kosovo. Toutefois, un climat de confiance interethnique est actuellement en train de voir le jour. Certaines communautés serbes locales ont pu participer aux élections municipales au Kosovo en novembre 2009.

Ces élections ont contribué à établir de nouvelles municipalités s'attachant à promouvoir l'autogouvernance.

La Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies est restée en vigueur alors que la présence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) était redéfinie. Le transfert des responsabilités des Nations Unies à l'Union européenne a été retardé, mais EULEX et les missions du bureau civil international sont progressivement devenus opérationnels.

Suite à la réduction des effectifs de la MINUK, le HCR a acquis un rôle plus important dans le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à partir et au sein même du Kosovo. Afin de faciliter les retours, et plus particulièrement les retours de minorités, l'Organisation a renforcé son interaction avec les autorités centrales et locales. Le ministère des Communautés et du Rapatriement a inauguré une nouvelle stratégie sur plusieurs années renforçant la coordination des efforts liés à la réintégration.

Malgré certains progrès, la situation générale au Kosovo est demeurée difficile, avec un taux de chômage de plus de 40 pour cent. La pénurie de logements, le grand nombre de demandes de restitution de propriété en suspens et les difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé, ainsi qu'à l'exercice des droits civils, ont été les principaux obstacles au retour et à l'intégration durable.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Serbie

- Aider le Gouvernement de Serbie à trouver des solutions pour les déplacés internes du Kosovo et les réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.
- Assister les réfugiés ayant des besoins spécifiques, les déplacés internes et les autres groupes marginalisés.
- Travailler avec le Gouvernement pour établir un régime d'asile conforme aux normes internationales.
- Éliminer les situations actuelles ou potentielles d'apatridie.

Kosovo

- Renforcer les capacités des autorités, que ce soit aux niveaux central ou local, dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de protection conformes aux normes internationales.
- Chercher des solutions pour les personnes déplacées au Kosovo ou de retour, et des solutions durables pour les réfugiés par le biais de l'intégration locale.
- Améliorer les mécanismes de coordination avec des partenaires clés, élaborer de nouvelles stratégies en vue d'améliorer les conditions de retour et répondre aux besoins de protection de tous les groupes.
- Maintenir des plans de mesures d'urgence appropriés afin de répondre rapidement et efficacement à des mouvements éventuels de population.

Protection et solutions

Serbie

Les réfugiés en Serbie représentent le groupe de réfugiés le plus important se trouvant dans une situation prolongée en Europe. La plupart sont originaires de Croatie, et une évaluation des besoins menée en 2008 par le Gouvernement, avec l'appui du

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	62 100	62 100	5	9
	Bosnie-Herzégovine	24 200	24 200	54	10
	Pays divers	50	50	42	52
Demandeurs d'asile	Pays divers	30	30	3	3
Déplacés internes	Serbie	224 900	224 900	50	20
Apatrides*	Principalement des minorités roms sans papiers d'identité qui ne sont pas enregistrées	16 700	16 700	50	76
Déplacés de retour et ceux dans une situation assimilable	Serbie	900	-	47	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	390	320	35	-
Rapatriés (réfugiés)**	Autriche	900	20	24	-
	Pays divers	1 800	380	24	-
Total		331 970	328 700		

* La majorité de cette population est représentée par des personnes dont la nationalité serbe n'a pas encore été reconnue officiellement.

** La ventilation démographique des rapatriés se réfère à tous les rapatriés.

PRAXIS, une organisation non gouvernementale (ONG) assure à titre gratuit des services d'information, d'orientation et d'aide juridique auprès des déplacés de retour.



HCR / M. JANKOVIC

HCR, a montré que la majorité d'entre eux préférerait l'intégration locale et la naturalisation, bien que le fait de trouver un logement et de devenir autonome soit difficile pour eux.

Le HCR a élaboré et mis en oeuvre des solutions pour l'intégration locale en ciblant les groupes vulnérables, notamment ceux se trouvant dans des centres d'hébergement collectifs, principalement dans les domaines du logement, de l'autosuffisance et de l'assistance juridique. Le rapatriement vers la Croatie est demeuré limité dans la mesure où il était tributaire d'un élargissement du programme d'aide au logement et de la résolution de questions demeurées en suspens liées aux droits d'occupation-location.

L'amélioration des relations bilatérales entre la Serbie et la Croatie ainsi que les dialogues régionaux ont ouvert de nouvelles perspectives pour résoudre des questions demeurées en suspens. En 2009, le HCR a assisté 160 personnes vulnérables à rentrer en Croatie.

Le rapatriement librement consenti de personnes déplacées au Kosovo a pratiquement cessé en 2008 en raison de circonstances politiques compliquées liées au statut du Kosovo, des problèmes de restitution de propriété, des difficultés d'accès aux services sociaux de base et une absence de perspectives économiques. Malgré ces contraintes, la nouvelle stratégie de rapatriements du HCR a produit des résultats modestes en Serbie en 2009, avec quelque 300 personnes sollicitant l'Organisation en vue d'une assistance au retour. La politique du Gouvernement relative aux personnes déplacées, qui est orientée vers le rapatriement, a eu une incidence sur des groupes vulnérables qui ne pouvaient rentrer ou ne prévoyaient pas de rentrer, rendant leurs conditions de vie plutôt difficiles. Le HCR a amélioré son plaidoyer en vue de protéger les groupes de personnes déplacées vulnérables. Cette population a été prise en compte dans différents plans d'autosuffisance et de logements qui ont servi de base à leur intégration locale ultérieure. Le HCR a assisté plus de 550 réfugiés vulnérables et familles de déplacés internes à trouver des solutions de logement appropriées. Quelque 350 familles ont amélioré leur situation économique grâce à des projets générateurs de revenus.

Les procédures administratives complexes et les coûts liés à la collecte de documents d'état civil ont parfois empêché les personnes déplacées de régulariser leur statut civil. Le HCR a

soutenu des projets d'assistance juridique facilitant l'intégration de réfugiés. L'assistance juridique gratuite, fournie aux déplacés internes, a été un important instrument dans la restitution de la propriété, l'accès aux droits et la recherche de solutions.

La Serbie n'a pas de mécanismes pour identifier et protéger les apatrides. Les Roms, le groupe de population de déplacés internes le plus marginalisé et le plus vulnérable, représentent aussi une population risquant l'apatridie. Les déplacés internes, comme les autres Roms, sont confrontés à des obstacles pour accéder à leurs droits en raison d'une absence de documents d'état civil. Le HCR a répondu à ce besoin grâce au plaidoyer et au projet d'inclusion sociale en vue d'assister les communautés rom, ashkali et

égyptienne. Quelque 1 000 personnes ont bénéficié de plus de 1 700 documents d'état civil.

Le HCR a également soutenu les efforts du Gouvernement en vue d'établir un régime d'asile plus solide, et participé à un projet national conjoint afin de lutter contre la traite des êtres humains, dans la mesure où un nombre croissant de personnes entrant en Serbie de manière irrégulière, en route pour l'Europe occidentale, risquent de devenir victimes de la traite.

Kosovo

Au Kosovo, le HCR a assuré la protection, facilité le retour et soutenu la réintégration ou l'intégration locale pour un petit nombre de réfugiés, de déplacés internes rapatriés de Serbie, de réfugiés rentrant de leurs pays d'asile, ainsi que de déplacés internes au Kosovo. L'Organisation a ciblé ses activités de protection sur les besoins des rapatriés issus des minorités et des groupes vulnérables. Elle a également assuré le suivi des rapatriements librement consentis et forcés à partir des pays européens.

Afin d'assurer une protection efficace et des solutions durables, le HCR a aidé à développer les capacités des autorités compétentes. Il a également assisté dans l'élaboration d'une législation conforme aux normes internationales. Le HCR a assisté le Gouvernement dans la rédaction d'une loi sur l'asile et a développé la capacité du Département des frontières, de l'asile et des migrations afin de respecter les normes appropriées.

Au Kosovo, le HCR a collaboré avec le ministère des Communautés et du Rapatriement à la dernière révision du *Manuel du rapatriement durable*, qui reconnaît aux personnes déplacées le droit de décider de manière libre et en connaissance de cause de retourner chez eux. Le manuel reconnaît également aux personnes déplacées le droit à une assistance une fois de retour chez elles, ou dans un lieu autre que leur pays natal, ainsi que de pouvoir rechercher l'intégration locale dans leur lieu de déplacement si elles le souhaitent. Au niveau municipal, le HCR a aidé les autorités locales à développer leurs capacités en vue de s'occuper des retours.

En 2009, l'amélioration de la situation interne au Kosovo, ainsi que les interventions du HCR, ont accéléré les retours librement consentis par rapport à l'année précédente. Le HCR a organisé des rapatriements pour plus de 1 150 personnes au Kosovo. Dans le cadre du projet d'inclusion sociale pour les

communautés RAE, quelque 2 400 personnes ont obtenu un enregistrement d'état civil, et 263 personnes ont été enregistrées au Kosovo comme résidents ordinaires. L'Organisation a soutenu des rapatriés vulnérables, des déplacés internes et des réfugiés au cours du rapatriement et de l'intégration grâce aux travaux de réparations et la construction de logements. Quelque 58 projets de développement communautaires ont contribué à améliorer les moyens d'existence, assurer l'autosuffisance et faciliter la réintégration.

Malgré certains progrès, de graves problèmes de protection subsistaient, y compris la discrimination à l'égard de groupes minoritaires dans l'accès aux services publics, une augmentation du nombre de personnes risquant l'apatridie suite à la promulgation de la loi sur la nationalité, le travail des enfants (notamment dans les communautés RAE), ainsi que l'absence de services juridiques et judiciaires pour régler des litiges liés à la propriété et au logement restés en suspens.

○ *Activités et assistance*

Serbie

Abris et infrastructures : 167 familles déplacées ont reçu des matériaux de construction et 118 familles ont déménagé de centres d'hébergement collectif dans des maisons de villages et ont reçu des subventions visant à réduire leur dépendance.

Activités génératrices de revenus : les réfugiés et personnes déplacées ont amélioré leur situation économique grâce à des projets de moyens d'existence soutenus par le HCR. Quelque 214 familles déplacées ont reçu une assistance agricole et personnalisée en matière de génération de revenus, et quelque 140 familles ont reçu une formation commerciale et des subventions de création d'entreprise.

Assistance juridique : l'Organisation a travaillé à supprimer les obstacles à l'accès aux droits sociaux et autres pour les personnes déplacées et les réfugiés. Quelque 5 500 réfugiés et 4 300 personnes déplacées ont reçu une aide juridique gratuite et des conseils. Un système conjoint de surveillance du HCR et de la police frontalière a été établi et quatre séminaires portant sur des questions d'asile ont été organisés à l'intention de 500 gardes-frontières. En outre, un séminaire sur la Convention européenne des droits de l'homme et la protection des réfugiés a été organisé conjointement avec l'OSCE à l'intention de 40 juges.

Le HCR s'est également efforcé de répondre au risque d'apatridie, en particulier pour la communauté rom. L'Organisation a soumis quelque 1 300 demandes d'enregistrement civil et délivré quelque 1 000 documents. Quelque 75 Roms ont obtenu des cartes d'identité. Une conférence soulignant l'importance de l'enregistrement civil pour les Roms a été organisé pour des fonctionnaires concernés et des représentants roms.

Tous les cas signalés de violences sexistes ont été traités, 43 victimes recevant une protection immédiate et une assistance juridique. Cinq séminaires régionaux ont permis de former plus de 130 participants de municipalités à des questions liées aux violences sexuelles et sexistes.

Le HCR a continué de donner des informations permettant aux personnes déplacées de décider librement et de manière informée quant aux alternatives de solutions durables à leur disposition.

Besoins domestiques : l'Organisation a fourni des subventions en nature et en espèces aux résidents de centres d'hébergement

collectif qui avaient besoin d'aide pour quitter les centres. Quelque 213 individus vulnérables ont reçu une assistance et déménagé d'un centre d'hébergement collectif non conforme aux normes requises après avoir trouvé un meilleur logement.

Santé et nutrition : tous les demandeurs d'asile et réfugiés ont eu accès aux soins médicaux de base. L'Organisation a offert des services médicaux à quelque 630 personnes déplacées et réfugiées et adressé quelque 1 290 réfugiés et personnes déplacées à des établissements de santé locaux.

Services communautaires : le HCR a soutenu les plans d'action locaux du Gouvernement en ciblant l'intégration de réfugiés dans 12 municipalités, où quelque 140 familles ont obtenu une assistance pour améliorer leurs logements et leurs moyens d'existence en vue d'une intégration locale. Des équipes mobiles ont assisté quelque 18 000 individus, et près de 120 personnes déplacées et enfants réfugiés ont assisté à des ateliers ou ont eu accès à des terrains de jeux pour renforcer leur intégration sociale.

Transport et logistique : l'Organisation a assisté 160 réfugiés vulnérables rapatriés en Croatie et 220 déplacés allant au Kosovo. Le HCR a organisé des visites de repérage et d'information au Kosovo pour près de 800 personnes. Deux partenaires d'exécution ont reçu près de 56 000 litres de diesel pour soutenir la mise en oeuvre de leur programme et les activités de suivi.

Kosovo

Abris et infrastructures : le HCR a effectué des enquêtes afin d'évaluer les besoins en matière de logements. Vingt-neuf familles de déplacés internes du Kosovo ont bénéficié de travaux de réparations d'urgence pour leurs abris ou de reconstruction complète de leurs logements. Avec l'assistance du HCR, 55 familles de rapatriés ont pu réparer leurs maisons et six familles de rapatriés ont bénéficié d'une reconstruction complète de leurs logements. Le HCR a contribué à installer sept abris servant de logements temporaires à l'intention de 28 rapatriés issus des minorités.

Activités génératrices de revenus : des projets générateurs de revenus ont été adaptés ou établis en vue de recommencer des activités de moyens d'existence durables. Seize projets pour des réfugiés nécessiteux ont été réalisés, et 75 pour cent des projets mis en oeuvre ont augmenté les salaires des bénéficiaires de plus de 33 pour cent.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a assuré un appui et une assistance en vue de développer les capacités de tous ses partenaires d'exécution.

Assistance juridique : afin de favoriser des décisions informées et librement consenties concernant le rapatriement, le HCR a été impliqué dans quelque 69 visites de repérage au sein du Kosovo et 32 visites d'information dans des pays voisins, auxquelles 1 700 personnes déplacées au total ont participé.

Une assistance juridique gratuite et des conseils ont permis à 3 500 personnes de jouir de leurs droits. Le HCR a continué à assurer le suivi de retours forcés de pays européens et enregistré près de 3 000 individus soumis à des déplacements forcés, dont nombre d'entre eux avaient besoin d'une assistance de réintégration. Quelque 1 500 membres des communautés de Roms, d'Ashkali et d'Égyptiens ont bénéficié de l'assistance juridique du HCR, et 11 cas de violence sexuelle et sexiste ont fait l'objet d'un suivi.

L'Organisation a soutenu ses homologues nationaux dans l'élaboration d'une base de données pour enregistrer les rapatriés et les personnes déplacées intéressées au rapatriement. Des sessions régionales de formation à la protection ont été organisées concernant les activités de proximité, les droits de l'homme, les droits des Roms, Ashkali et Égyptiens et les retours forcés. Le HCR a traduit des documents relatifs à la protection dans des langues locales.

Besoins domestiques : l'Organisation a distribué des appareils ménagers et des meubles à 80 familles de rapatriés issus des minorités. Elle a également distribué des colis de secours pour couvrir les besoins de base et atténuer la vulnérabilité de plus de 600 rapatriés issus des minorités, ainsi que de 50 personnes déplacées extrêmement vulnérables du Kosovo.

Services communautaires : le HCR a mis en oeuvre 36 projets de développement communautaires dans des régions de retour mixtes du point de vue ethnique. L'Organisation a également soutenu le développement de capacités parmi des ONG, des organisations de la société civile, des groupes d'entraide et des associations de personnes déplacées engagées dans le processus du rapatriement. En conséquence, une association de personnes déplacées a établi des relations de collaboration avec les autorités municipales du Kosovo. Vingt-deux projets de rapatriement durable ont été mis en oeuvre afin d'assister les déplacés internes à mieux s'intégrer et à améliorer leurs moyens d'existence.

Transport et logistique : en 2009, le HCR avait 98 véhicules, y compris des camions et des chariots de manutention, pour assurer le transport régulier et la distribution d'articles de secours, ainsi que leur stockage adéquat dans l'entrepôt.

Vivres : l'Organisation a distribué des rations alimentaires à plus de 600 rapatriés minoritaires, alors que les personnes déplacées du Kosovo ont reçu une ration alimentaire d'un mois. Aucun cas de malnutrition n'a été signalé.

● *Contraintes*

Serbie

Le dialogue régional renouvelé n'a pas apporté de résultats concrets en 2009, limitant le soutien de la communauté internationale. Certaines activités prévues ont été retardées. Le nombre exact de personnes déplacées restait incertain étant donné qu'aucun progrès n'avait été accompli concernant l'enregistrement. Les personnes déplacées roms demeuraient vulnérables et en quête d'assistance.

Kosovo

L'absence d'un dialogue significatif entre Pristina et Belgrade a continué à avoir un impact négatif sur les opérations du HCR. La division administrative et politique a persisté et a représenté un obstacle pour atteindre des solutions durables. La réticence de certaines autorités locales à aborder les questions de rapatriement et à financer les activités de retour de manière adéquate a ralenti le processus dans certaines régions du Kosovo. Un taux de chômage élevé et des conditions économiques peu favorables au Kosovo ont également eu une influence négative sur la durabilité des retours.

● *Informations financières*

Serbie

En 2009, l'opération en Serbie nécessitait un apport considérable de financement afin d'améliorer les conditions de groupes de déplacés vulnérables hébergés dans des centres collectifs, bien que le financement réel n'était pas comparable aux attentes. Le budget régulier du HCR est demeuré stable, alors que les pertes liées aux taux de change ont dû être en partie compensées.

Kosovo

En 2009, le financement s'est avéré adéquat. Les coûts relatifs à une augmentation des rapatriements et des interventions liées ont été d'une certaine façon compensés par des réductions de dépenses administratives et la nouvelle priorisation des activités opérationnelles.

| *Organisation et mise en oeuvre* |

Serbie

Les opérations du HCR en Serbie (à l'exception du Kosovo) ont été gérées par la délégation à Belgrade et le bureau de terrain à Kraljevo. Le personnel du HCR comprenait cinq collaborateurs internationaux et 42 nationaux. La gestion du HCR et les prestations du programme ont été renforcées par le déploiement de trois VNU et six membres du personnel de UNOPS.

Kosovo

Le bureau du Chef de mission à Pristina était appuyé par quatre bureaux de terrain et une unité de terrain. L'ensemble du personnel comprenait 10 collaborateurs internationaux et 58 nationaux. Le rôle de coordination et de suivi du HCR a nécessité le déploiement de 12 VNU et un déploiement à travers le projet SURGE. Le bureau au Kosovo a fourni les télécommunications, le soutien en technologies de l'information et en sécurité aux autres bureaux de la sous-région.

| *Collaboration avec les partenaires* |

Serbie

Le programme du HCR a été mis en oeuvre par l'entremise de 14 partenaires d'exécution qui comprenaient des ONG nationales et internationales ainsi que des entités étatiques. La collaboration avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, les autorités municipales, les administrateurs et les centres locaux de sécurité sociale ont permis d'assurer la mise en oeuvre harmonieuse des projets du HCR. L'Organisation a participé aux groupes thématiques des Nations Unies sur le genre, le VIH et le sida, le handicap et la jeunesse, et a présidé le groupe thématique consacré aux Roms qui a été particulièrement actif en soutenant la présidence serbe de la Décennie des Roms.

Le HCR a établi des partenariats avec le PNUD, l'OIM, ONU-HABITAT et l'UNICEF dans la promotion du développement de la paix et la résolution de conflits en ciblant l'intégration locale de déplacés internes dans 13 municipalités du sud de la Serbie. Le HCR a maintenu une collaboration fructueuse avec la Commission européenne et l'Union européenne en général, BPRM, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des organisations privées

(l'organisation humanitaire *Divac*) et des sociétés internationales (*Nike Sports Company*) intéressées à l'opération.

Kosovo

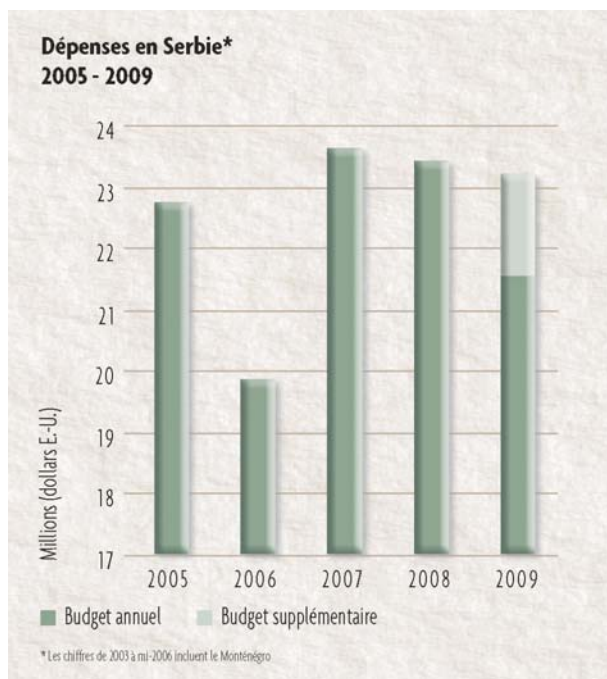
En 2009, le HCR a réalisé son programme au Kosovo par l'entremise de six partenaires d'exécution, comprenant deux ONG internationales. L'Organisation a renforcé sa collaboration avec les autorités locales. À la fin de l'année 2009, le HCR a signé un Mémorandum d'entente avec les autorités concernant la reconstruction de logements à l'intention de rapatriés et de personnes déplacées du Kosovo.

Le HCR est resté très impliqué dans les activités de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo. Il a continué à donner des conseils et à soutenir le projet régional du PNUD et à renforcer la structure d'une association centrale représentant les personnes déplacées. Le HCR a gardé de bonnes relations de travail avec la MINUK remaniée, ainsi qu'avec la Force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR). Au niveau central et celui du terrain, l'OSCE et le HCR ont maintenu des contacts efficaces et ont continué leur interaction relative au suivi des droits de l'homme et des questions de rapatriement.

Évaluation générale

Serbie

En 2009, l'Organisation a effectué des progrès dans sa recherche de solutions durables pour les personnes déplacées les plus vulnérables. La collaboration du HCR avec le Gouvernement a mené à des solutions durables pour les personnes dans les centres d'hébergement collectif. Le HCR doit redoubler d'efforts dans la défense de sa cause afin de traduire les interventions de l'État et les projets en faveur des groupes de déplacés internes en une stratégie relative aux personnes déplacées clairement formulée et ouvrant toutes les options de solutions durables, y compris l'intégration locale. De plus, l'Organisation doit continuer son travail avec le Gouvernement en vue d'examiner les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées



afin d'assurer des données de déplacement mises à jour et une évaluation plus exacte des besoins de la population de déplacés.

Kosovo

Malgré un contexte politique et socio-économique complexe, l'Organisation a effectué des progrès remarquables dans l'amélioration de sa collaboration avec les acteurs locaux et internationaux au Kosovo. Les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le rapatriement ont été plus clairement définis et sont désormais mieux compris, aussi bien au niveau central que municipal. Le HCR a réussi à renforcer sa coordination sous-régionale, favorisant ainsi un renouveau d'intérêt pour le rapatriement qui se traduit par une assistance au retour plus efficace, en particulier lors de sa phase initiale.

Étant donné la complexité de la scène politique au Kosovo et d'autres remaniements de la MINUK, le HCR devra élargir sa collaboration à d'autres acteurs tels que ICO et EULEX.

L'Organisation devra poursuivre son appui technique et le développement des capacités des autorités centrales compétentes dans le domaine de l'asile et de l'apatride, ainsi qu'au niveau municipal où les questions de rapatriement et de réintégration trouvent leur application pratique. Le HCR devra également examiner et, si nécessaire, repenser certains de ses projets relatifs aux moyens d'existence et à la génération de revenus afin d'assurer la durabilité du retour et de la réintégration.

Partenaires	
Serbie	Partenaires d'exécution
<p>Gouvernement : Commissariat pour les réfugiés serbes de la République de Serbie, Fonds pour l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées ou déplacées</p> <p>ONG : Conseil danois pour les réfugiés, Croix-Rouge de Serbie, Union des associations de PDI (UNJIA), Association de protection et de promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, <i>Micro Development Fund</i>, InterSOS, MicroFins, <i>Housing Centre</i>, Praxis, Vizija, Amity</p> <p>Autres : VNU, UNOPS</p>	
Serbie	Partenaires opérationnels
<p>Gouvernement : ministère des Affaires étrangères, ministère du Travail et de la Politique sociale, ministère des Infrastructures et de l'Investissement du Capital, ministère pour le Kosovo et Metohija, Bureau du peuple du Président de la République de Serbie</p> <p>Autres : Équipe des Nations Unies dans le pays, PNUD, UNICEF, OIM, ONU-HABITAT, OMS, Délégation de la Commission européenne, BPRM, Banque de développement du Conseil de l'Europe, OSCE, Mission en Serbie, Organisation humanitaire Divac</p>	
Kosovo	Partenaires d'exécution
<p>ONG : Conseil danois pour les réfugiés, <i>Mercy Corps</i>, <i>Developing Together</i>, Centre de formation au plaidoyer et de ressources, Civil Rights Programme –Kosovo, Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement</p>	
Kosovo	Partenaires opérationnels
<p>Gouvernement : ministère du Gouvernement local et de l'Administration, ministère des Communautés et des Rapatriements, Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ministère des Affaires intérieures, Bureau du Vice-Premier ministre</p> <p>Autres : MINUK, ICO, EUSR, EULEX, PNUD, UNICEF, HCHR, OIM, UNFPA, OMS, OSCE, CRS, <i>CARE International</i></p>	

Budget, revenus et dépenses en Serbie (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	24 228 908	3 084 663	19 240 330	22 324 993	21 528 848
Situation de réfugiés prolongée en Serbie - BS	6 860 900	1 040 161	627 726	1 667 887	1 667 887
Total	31 089 808	4 124 824	19 868 056	23 992 880	23 196 735

Note: Les revenus issus des contributions incluent les contributions affectées au niveau du pays et n'incluent pas les coûts d'appui de sept pour cent prélevés sur les contributions NAM. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR in Serbia (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	4 308 170	0	4 308 170	0
Abris et infrastructure	3 284 146	210 234	3 494 380	729 887
Activités génératrices de revenus	746 500	127 219	873 719	37 757
Appui opérationnel (aux agences)	1 173 142	16 204	1 189 346	36 456
Assistance juridique	1 518 825	0	1 518 825	458 506
Besoins domestiques	761 075	0	761 075	256 922
Éducation	80 697	0	80 697	150 764
Santé et nutrition	87 858	0	87 858	45 988
Services communautaires	658 376	378 488	1 036 864	231 405
Transport et logistique	1 270 404	0	1 270 404	224 551
Vivres	104 624	0	104 624	0
Versements aux partenaires d'exécution	3 289 056	935 741	4 224 797	(2 172 234)
Sous-total des activités opérationnelles	17 282 871	1 667 887	18 950 758	0
Appui aux programmes	4 245 978	0	4 245 978	0
Total des dépenses	21 528 848	1 667 887	23 196 735	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(1 121)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	10 235 065	1 657 608	11 892 673
Dépenses rapportées	(6 946 010)	(721 866)	(7 667 876)
Solde	3 289 056	935 741	4 224 797

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 ^{er} janvier			2 309 881
Dépenses rapportées			(2 172 234)
Remboursés au HCR			(98 168)
Ajustement dû aux taux de change			2 256
Dû au 31 décembre			41 734